

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1190****23 novembre 2004****SOMMAIRE**

<b>Advanced Laser Applications (ALA) Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>57083</b>	<b>xembourg . . . . .</b>	<b>57107</b>
<b>AIACE, Section Luxembourg de l'Association Internationale des Anciens des Communautés Européennes, A.s.b.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>57086</b>	<b>Entreprise Générale S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>57119</b>
<b>ALB Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>57100</b>	<b>Esprit Sportif, A.s.b.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>57075</b>
<b>Alegro Holding S.A., Munsbach . . . . .</b>	<b>57107</b>	<b>F&amp;C Fund, Sicav, Senningerberg . . . . .</b>	<b>57120</b>
<b>Allianz Dresdner Global Strategies Fund, Sicav, Senningerberg . . . . .</b>	<b>57120</b>	<b>Faja S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>57110</b>
<b>Anstrich-Peinture Willy Schleih, GmbH, Weiswampach . . . . .</b>	<b>57083</b>	<b>Frey-Patrimoine S.A., Bridel . . . . .</b>	<b>57085</b>
<b>Anstrich-Peinture Willy Schleih, GmbH, Weiswampach . . . . .</b>	<b>57083</b>	<b>Frey-Patrimoine S.A., Bridel . . . . .</b>	<b>57085</b>
<b>Asfin S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>57113</b>	<b>Frey-Patrimoine S.A., Bridel . . . . .</b>	<b>57085</b>
<b>Atmel ES2 S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>57117</b>	<b>Giofin S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>57118</b>
<b>B &amp; B Bepuvo Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>57118</b>	<b>GVV S.A., Wasserbillig . . . . .</b>	<b>57107</b>
<b>Bacon S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>57117</b>	<b>GVV S.A., Wasserbillig . . . . .</b>	<b>57108</b>
<b>Brun Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>57090</b>	<b>Happyness Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>57112</b>
<b>Bureau Comptable Simone Tibolt, S.à r.l., Junglinster . . . . .</b>	<b>57113</b>	<b>Happyness Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>57112</b>
<b>Car Shoe S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>57114</b>	<b>Happyness Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>57112</b>
<b>Car Shoe S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>57114</b>	<b>Happyness Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>57112</b>
<b>Charbel S.A., Windhof . . . . .</b>	<b>57079</b>	<b>Happyness Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>57112</b>
<b>Cosyma, GmbH . . . . .</b>	<b>57081</b>	<b>I.A.L., Internet Agentur Luxembourg, G.m.b.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>57106</b>
<b>Cosyma, GmbH . . . . .</b>	<b>57081</b>	<b>I.A.L., Internet Agentur Luxembourg, G.m.b.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>57106</b>
<b>Cosyma, GmbH . . . . .</b>	<b>57081</b>	<b>Imbrex Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>57115</b>
<b>Cosyma, GmbH . . . . .</b>	<b>57081</b>	<b>IPEF III Holdings N° 1 S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>57106</b>
<b>Cosyma, GmbH . . . . .</b>	<b>57082</b>	<b>Lady Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>57112</b>
<b>Cosyma, GmbH . . . . .</b>	<b>57082</b>	<b>Linston Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>57115</b>
<b>Cosyma, GmbH . . . . .</b>	<b>57082</b>	<b>Maglux SCI, Luxembourg . . . . .</b>	<b>57100</b>
<b>Cosyma, GmbH . . . . .</b>	<b>57082</b>	<b>Malabar International Fund . . . . .</b>	<b>57116</b>
<b>Cosyma, GmbH . . . . .</b>	<b>57082</b>	<b>Maldonado S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>57088</b>
<b>Cosyma, GmbH . . . . .</b>	<b>57082</b>	<b>Micaze S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>57116</b>
<b>Cosyma, GmbH . . . . .</b>	<b>57082</b>	<b>Ogoue Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>57108</b>
<b>Cosyma, GmbH . . . . .</b>	<b>57082</b>	<b>Ogoue Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>57108</b>
<b>Cosyma, GmbH . . . . .</b>	<b>57082</b>	<b>Pareturn, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>57117</b>
<b>D.L. Partnership Arcueil S.A., Senningerberg . . . . .</b>	<b>57113</b>	<b>PBLuxembourg S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>57099</b>
<b>Daleima S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>57115</b>	<b>PBLuxembourg S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>57099</b>
<b>Dawa, GmbH, Luxembourg . . . . .</b>	<b>57111</b>	<b>Pro'dim S.A. . . . .</b>	<b>57111</b>
<b>Dawa, GmbH, Luxembourg . . . . .</b>	<b>57111</b>	<b>PTE Architecture, S.à r.l., Echternach . . . . .</b>	<b>57089</b>
<b>Delta-Immo S.A., Strassen . . . . .</b>	<b>57116</b>	<b>PTE Architecture, S.à r.l., Echternach . . . . .</b>	<b>57089</b>
<b>E-Marketing Europe, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>57077</b>	<b>PTE Architecture, S.à r.l., Echternach . . . . .</b>	<b>57089</b>
<b>Embrun Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>57116</b>	<b>PTE Architecture, S.à r.l., Echternach . . . . .</b>	<b>57089</b>
<b>Engineering Energy Environnement, S.à r.l., Lu-</b>		<b>PTE Architecture, S.à r.l., Echternach . . . . .</b>	<b>57089</b>

PTE Architecture, S.à r.l., Echternach . . . . .	57090	Tinsel Investments S.A., Luxembourg . . . . .	57109
PTE Architecture, S.à r.l., Echternach . . . . .	57090	Tinsel Investments S.A., Luxembourg . . . . .	57110
Read, S.à r.l., Luxembourg. . . . .	57074	Tradlux S.A., Windhof . . . . .	57079
Robe des Champs Foetz S.A., Mondorf-les-Bains .	57088	Video-World, S.à r.l., Bettembourg . . . . .	57090
Robe des Champs Foetz S.A., Mondorf-les-Bains .	57088	Vip Silk Holding S.A., Luxembourg . . . . .	57114
Robe des Champs Foetz S.A., Mondorf-les-Bains .	57088	VMS Luxinter Sicav, Luxembourg . . . . .	57119
S.T.C.E., S.à r.l., Luxembourg . . . . .	57114	Volnay Investment S.A., Luxembourg . . . . .	57113
Sheik Coast S.A.H., Luxembourg . . . . .	57078	Weyer Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	57074
Sheik Coast S.A.H., Luxembourg . . . . .	57078	Weyer Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	57074
Sheik Coast S.A.H., Luxembourg . . . . .	57078	Wickl Management S.A., Luxembourg . . . . .	57118
Sheik Coast S.A.H., Luxembourg . . . . .	57078	Zatra S.A., Luxembourg . . . . .	57097
Stargate S.A., Luxembourg . . . . .	57114	Zatra S.A., Luxembourg . . . . .	57099
Teramo Holding S.A., Luxembourg . . . . .	57111		

**READ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.  
R. C. Luxembourg B 45.083.

Le siège social de la société READ, S.à r.l., R. C. 45.083 a été transférée au 67, rue Michel Welter L-2730 Luxembourg, depuis décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LA BRESSE

J.B. Zeimet / J. Zeimet

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2004, réf. LSO-AU04513. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077134.3/1137/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

**WEYER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 228-230, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 49.424.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 octobre 1999*

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en remplacement de FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN.

Luxembourg, le 15 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2004, réf. LSO-AU04294. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077337.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

**WEYER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 228-230, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 49.424.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 juillet 2000*

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- Monsieur Armand Weyer, directeur, demeurant au 6, rue de la Chapelle, L-3378 Livange;
- Monsieur Alex Langini, fonctionnaire, demeurant au 5, rue J.-P. Sauvage, L-2514 Luxembourg;
- Madame Lotty Mellina-Nilles, retraitée, demeurant au 234, route de Thionville, L-2610 Howald.

Luxembourg, le 15 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2004, réf. LSO-AU04295. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077336.3/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

**ESPRIT SPORTIF, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 23, rue des Genêts.  
R. C. Luxembourg F 682.

## STATUTS

**Art. 1<sup>er</sup>. - Dénomination sociale**

Il est formé une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique telle que modifiée par les lois du 22 février 1984, du 4 mars 1994 et du 19 décembre 2002, régie par les présents statuts, sous la dénomination de ESPRIT SPORTIF, A.s.b.l.

**Art. 2. - Objet**

Cette association a pour objet d'organiser, de coordonner, d'administrer tout type d'activités:

- Favorisant des services sportifs appelés «Personal Training» (Fitness, Remise en forme, Relaxation, etc.)
- Tendant à promouvoir le sport
- Favorisant la communication et la connaissance mutuelle entre les membres
- Favorisant la création d'événements sportifs et ludiques ou de structures concourant à l'accomplissement des objets ci-dessus,

Et plus généralement, toute activité connexe pouvant favoriser l'objet principal.

**Art. 3. - Durée**

L'association est créée pour une durée indéterminée.

**Art. 4. - Siège social**

Le siège social de l'association est fixé à Luxembourg, au 23, rue des Genêts, L-1621.

Il pourra être transféré en tout autre lieu sur simple décision du bureau.

**Art. 5. - Membres**

Sont membres associés (actifs) toutes personnes contractant les statuts de l'association. Sont membres adhérents toutes les personnes qui versent la cotisation annuelle. Ce statut prend effet au jour du versement de la cotisation et ce pour une durée d'un an à l'exception des cas prévus par l'article 8.

Sont membres d'honneur ceux qui ont rendu des services significatifs à l'association. Ils sont nommés par le bureau, ont les mêmes droits que les membres actifs et sont exonérés de cotisation à vie.

**Art. 6. - Conditions d'adhésion**

Remplir les conditions de l'article 5 est nécessaire et suffisant pour être considéré comme adhérent à la présente association.

**Art. 7. - Cotisation**

Une cotisation annuelle doit être versée par chaque membre, dont le montant est fixé par le bureau à l'Assemblée Générale et indiqué dans le règlement intérieur.

**Art. 8. - Démission - Radiation**

La qualité de membre se perd par:

- Le décès pour une personne physique,
- La mise en redressement judiciaire ou la dissolution pour une personne morale,
- Démission adressée par écrit au Président,
- Le non-paiement de la cotisation annuelle dans le délai de 2 mois après sa date d'exigibilité,
- Radiation pour motif grave: elle sera prononcée par le bureau après que l'intéressé aura été dûment invité, par lettre recommandée avec accusé de réception, à fournir des explications écrites.

**Art. 9. - Ressources**

Les ressources de l'association comprennent:

- Les cotisations des membres et les droits d'entrée s'il en est décidé ainsi,
- Les subventions qui pourraient lui être accordées par l'Etat ou les collectivités publiques,
- Les sommes perçues en contrepartie de prestations fournies par le «Personal Training»,
- Toutes celles qui ne sont pas interdites par les lois et règlements en vigueur.

**Art. 10. - L'assemblée générale**

L'assemblée générale comprend tous les membres actifs à jour de leur cotisation à la date de convocation de ladite assemblée, ainsi que les membres d'honneur. L'assemblée générale se réunit une fois par an et chaque fois que cela est nécessaire:

- Sur convocation d'un tiers de ses membres,
- Ou d'un quart des membres du bureau,
- Ou sur convocation du président.

L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- Modification des statuts et règlement intérieur
- Nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse
- Approbation des budgets et comptes
- Dissolution de l'association
- Approuve les plans d'activités proposées par le Conseil d'Administration
- Approuve l'acceptation et l'exclusion de nouveaux membres.

**Art. 11. - Bureau**

L'association est dirigée par un bureau (conseil d'administration) composé de 3 à 6 membres élus par l'assemblée générale, dont:

- Un Président
- Un secrétaire
- Un trésorier.

Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, de secrétaire et de trésorier.

En cas de vacance le bureau pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Le bureau est élu pour 1 an; les membres sont rééligibles.

**Art. 12. - Pouvoirs du bureau**

Le président représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, deux signatures de membres en fonction, le président et le secrétaire et/ou le trésorier sont nécessaires.

Une délégation des pouvoirs à des membres fondateurs peut être décidée par le conseil d'administration.

Le bureau est investi des pouvoirs les plus étendus pour autoriser les actes qui ne sont pas réservés à l'assemblée générale.

Il peut déléguer ses pouvoirs pour une question déterminée et un temps limité.

**Art. 13. - Rémunération**

Les membres du bureau ont droit au remboursement de leurs frais sur justificatifs et après accord du Président et du trésorier de l'association. Toute autre activité exercée par une personne au nom de l'association sera considérée comme du bénévolat; une charte sera établie par le Président, signée par celui-ci et le ou la bénévole.

Les personnes qui auront un statut d'employé privé percevront une rémunération mensuelle et bénéficieront d'un contrat indéterminé.

**Art. 14. - Règlement intérieur**

Un règlement intérieur sera établi par le bureau et approuvé par l'assemblée générale pour fixer les modalités d'exécution des présents statuts. Il s'imposera à tous les membres de l'association en contrepartie d'une signature de leur part.

Le règlement intérieur comprendra la structure de l'association et son organisation en mentionnant les personnes membres qui seraient engagées soit comme employé privé, soit comme bénévole ou autre.

**Art. 15. - Modification des statuts**

Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

**Art. 16. - Dissolution et liquidation**

La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

**Art. 17. - Divers**

L'association décline toute responsabilité au sujet des accidents qui pourront se produire lors des entraînements, réunions ou toute autre activité organisée par elle, ses membres ou son patronage, dans le cas où ceux-ci décideraient de prendre des initiatives personnelles et ne suivraient pas les conseils du ou des entraîneurs ou moniteurs.

**Art. 18. - Dispositions finales**

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

L'assemblée générale constituante, réunie en assemblée extraordinaire, à laquelle tous les membres se reconnaissent dûment convoqués, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Sont nommés administrateurs:

Selim Goebel comme Président

Daniel Carvalho comme Secrétaire Général

Pedro Fontura Gonzalves Joao comme Trésorier

Giuseppe Sicoli comme Directeur de l'Administration

Michel Silva Sousa comme Directeur Marketing-Communication interne/externe

Nicolas Fracalvieri comme Directeur Relations Publiques.

Lu et approuvé

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02314. – Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074904.4/000/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

**E-MARKETING EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1323 Luxembourg, 12, rue des Champs.

R. C. Luxembourg B 103.967.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le neuf novembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Monsieur Gerrit Polhoud, Manager Sales & Marketing, né à Harderwijk (Pays-Bas) le 23 octobre 1957, demeurant au 12, rue des Champs, L-1323 Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les dispositions légales en vigueur et notamment celles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'achat et la vente, en gros et en détail, de produits informatiques et multimédias.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de E-MARKETING EUROPE, S. à r.l.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Gerrit Polhoud, Manager Sales & Marketing, né à Harderwijk (Pays-Bas) le 23 octobre 1957, demeurant au 12, rue des Champs, L-1323 Luxembourg et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît.

**Art. 7.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 8.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 9.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s) quel(s) fixe(ent) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants peuvent à tout moment être révoqués par les associés.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 10.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1<sup>er</sup> sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 11.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

**Art. 12.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille quatre.

**Art. 13.** Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 14.** L'associé unique ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cents Euros (EUR 900,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est fixé au 12, rue des Champs, L-1323 Luxembourg.
- Est nommé gérant unique, pour une durée indéterminée, Monsieur Gerrit Polhoud, prénommé.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Polhoud, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, vol. 22CS, fol. 58, case 3. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 12 novembre 2004.

T. Metzler.

(092345.3/222/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2004.

---

**SHEIK COAST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 41.313.

Le bilan et les annexes au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03829, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Signature.

(077171.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

---

**SHEIK COAST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 41.313.

Le bilan et les annexes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03831, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Signature.

(077172.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

---

**SHEIK COAST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 41.313.

Le bilan et les annexes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03832, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Signature.

(077174.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

---

**SHEIK COAST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 41.313.

Le bilan et les annexes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03835, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Signature.

(077175.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

---

**TRADLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.  
R. C. Luxembourg B 53.440.

**CHARBEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.  
R. C. Luxembourg B 71.706.

—  
PROJET DE FUSION

- Projet de fusion de la société anonyme TRADLUX S.A. par absorption de la société anonyme CHARBEL S.A.

Le conseil d'administration de la société anonyme TRADLUX S.A. (ci-après désignée «société absorbante») et le conseil d'administration de la société anonyme CHARBEL S.A. (ci-après désignée «société absorbée») ont décidé d'établir le présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 261 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après désignée la «Loi») et de présenter ledit projet de fusion à leurs assemblées générales respectives.

## 1. Description de la fusion

Les conseils d'administration des sociétés précitées proposent d'effectuer une fusion ayant pour effet la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante et ce conformément aux dispositions de l'article 274 de la Loi.

Lesdits conseils d'administration s'engagent réciproquement à faire tout ce qui est en leur pouvoir en vue de réaliser ladite fusion aux conditions définies ci-après et fixent par la présente, le projet de fusion.

Conformément à l'article 272 de la Loi la fusion prendra effet entre la société absorbée et la société absorbante lorsque seront intervenues les décisions concordantes prises au sein des sociétés en cause, c'est-à-dire, à la date de la dernière assemblée générale des sociétés fusionnantes approuvant la fusion (la «Date Effective»).

La fusion n'aura d'effet à l'égard des tiers qu'après la publication des résolutions des assemblées générales de chacune des sociétés fusionnantes, conformément à l'article 9 de la Loi.

## 2. Mentions prévues à l'Article 261 (2) de la Loi

## a) Renseignements généraux concernant les sociétés concernées par la fusion

## - La société absorbée

La société anonyme CHARBEL S.A. a son siège social à L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons et est enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.706.

La société a été constituée le 30 août 1999 selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte de Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n° 903 du 29 novembre 1999.

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte de Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, en date du 12 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n° 918 du 30 décembre 2000.

## - La société absorbante

La société anonyme TRADLUX S.A. a son siège social à L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons et est enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 53.440.

La société a été constituée le 29 décembre 1995 selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte de Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n° 127 du 13 mars 1996.

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte sous seing privé du 7 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n° 268 du 8 avril 2000 et suivant actes de Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, en date du 26 janvier 2000 et du 12 juillet 2002, respectivement publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n° 299 du 21 avril 2000 et n° 918 du 30 décembre 2000.

## b) Rapport d'échange des actions

Le rapport d'échange des actions s'établira comme suit, sur base d'une situation comptable arrêtée pour la société absorbée et la société absorbante au 31 décembre 2003.

## - La société absorbante

Le capital souscrit de la société absorbante s'élève à EUR 2.700.000,00 (deux millions sept cent mille euros), représenté par 10.000 (dix mille) actions sans désignation de valeur nominale.

L'actif net réévalué de la société absorbante au 31 décembre 2003 s'élève à EUR 41.225.576,54.

La valeur intrinsèque d'une action est dès lors de EUR 4.122,56.

## - La société absorbée

Le capital souscrit de la société absorbée s'élève à EUR 1.000.000,00 (un million d'euros), représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,00 (mille euros) chacune.

L'actif net réévalué de la société absorbée au 31 décembre 2003 s'élève à EUR 3.053.113,52.

La valeur intrinsèque d'une action est dès lors de EUR 3.053,11.

## - Rémunération de l'apport

En échange du transfert de l'intégralité des actifs et passifs net de la société absorbée, la société absorbante procédera à l'augmentation de son capital social à concurrence de EUR 199.800,00 pour le porter de son montant actuel de EUR 2.700.000,00 à EUR 2.899.800,00 par l'émission de 740 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant la même nature et conférant les mêmes droits et obligations que les actions existantes de la société absorbante.

Le solde de l'apport net, c'est-à-dire l'ensemble des actifs moins l'ensemble des passifs au 31 décembre 2003 de la société absorbée moins l'augmentation de capital envisagée, soit EUR 2.177.354,52, sera porté au compte prime d'émission de la société absorbante.

Les actions nouvellement émises de la société absorbante seront attribuées comme suit aux actionnaires de la société absorbée, en appliquant le rapport d'échange de 0,74 actions de la société absorbante pour 1 action de la société absorbée, le nombre d'actions étant arrondi au plus près comme suit:

- 739 actions à Madame Jocelyne Charpentier
- 1 action à Monsieur Sébastien Rouillaux

Aucune soulte ne sera payée aux actionnaires de la société absorbée.

L'article 5 des statuts de la société absorbante sera modifié en conséquence afin de prendre en compte l'augmentation de capital.

#### c) Modalités de remise des actions de la société absorbante

Les actions nouvellement émises seront inscrites dans le registre des actionnaires de la société absorbante à compter de la Date Effective de la fusion.

Par l'effet de la fusion, la société absorbée sera dissoute et toutes les actions alors émises par ladite société seront annulées.

d) Date à partir de laquelle les actions nouvellement émises donneront droit de participer aux bénéfices ainsi que toute modalité particulière relative à ce droit

Les actions nouvellement émises donneront droit de participer aux bénéfices de la société absorbante à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 et seront prises en compte pour l'attribution de tout dividende future. Aucune condition spéciale ne sera attachée à ce droit.

e) Date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée seront considérées d'un point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante

Les opérations de la société absorbée seront considérées d'un point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

f) Droits conférés par la société absorbante aux actionnaires ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des actions

Toutes les actions formant le capital social de la société absorbée sont identiques et confèrent les mêmes droits et avantages aux détenteurs de celles-ci. Il n'y a donc pas lieu de créer au sein de la société absorbante des actions conférant des droits spéciaux.

g) Avantages particuliers attribués aux experts au sens de l'article 266 de la Loi, aux membres des conseils d'administration, ainsi qu'aux commissaires aux comptes des sociétés qui fusionnent

Il ne sera attribué aucun avantage particulier ni aux réviseurs d'entreprises au sens de l'article 266 de la Loi, ni aux membres des conseils d'administration ni aux commissaires aux comptes des sociétés qui fusionnent.

### 3. Effets de la fusion

3.1. La fusion par absorption entraînera de plein droit toutes les conséquences prévues par l'article 274 de la Loi.

Ainsi, par l'effet de la fusion, la société absorbée sera dissoute et toutes les actions alors émises par ladite société seront annulées.

3.2. La société absorbante deviendra propriétaire des actifs qui lui ont été apportés par la société absorbée dans l'état où ils se trouvent à la Date Effective, sans droit de recours contre la société absorbée pour quelque raison que ce soit.

3.3. La société absorbée garantit à la société absorbante que les créances cédées dans le cadre de la fusion sont certaines et liquides mais ne garantit pas la solvabilité des débiteurs cédés.

3.4. La société absorbante acquittera, à compter de la Date Effective, tous impôts, contributions, taxes, redevances et primes d'assurances qui grèveront ou pourront grever la propriété des actifs apportés.

3.5. La société absorbante exécutera tous contrats et obligations de quelque nature que soit de la société absorbée tels qu'ils existent à la Date Effective.

3.6. Les droits et créances compris dans le patrimoine de la société absorbée seront transférés à la société absorbante avec toutes les garanties tant réelles que personnelles qui y sont attachées. La société absorbante sera ainsi subrogée, sans qu'il y ait novation, dans tous les droits réels et personnels de la société absorbée relativement à l'ensemble des actifs et contre tous les débiteurs sans exception.

3.7. La société absorbante assumera toutes les obligations et dettes, de quelque nature que ce soit, de la société absorbée. En particulier, elle paiera en principal et intérêt, toutes dettes et obligations, de quelque nature que ce soit, incombant à la société absorbée.

3.8. Tous les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège social de la société absorbante.

3.9. Les mandats des membres du conseil d'administration et du (des) commissaire(s) aux comptes de la société absorbée prendront fin à la date d'effet de la fusion. Décharge entière sera donnée aux membres du conseil d'administration et au(x) commissaire(s) aux comptes pour l'exercice de leurs mandats.

Les mandats des administrateurs et du (des) commissaire(s) aux comptes de la société absorbante ne seront pas affectés par la fusion.

### 4. Mentions complémentaires

4.1. Le coût de l'opération de fusion sera supporté par la société absorbante.

4.2. Les soussignés s'engagent mutuellement et réciproquement à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour réaliser la fusion en respectant les prescriptions légales et les dispositions statutaires des deux sociétés.

4.3. La société absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires et utiles pour donner effet à la fusion ainsi que pour réaliser le transfert de tous les avoirs et obligations de la société absorbée à la société absorbante.

4.4. Les actionnaires des sociétés qui fusionnent auront le droit, au moins un mois avant la date des assemblées générales des actionnaires appelées à se prononcer sur le projet de fusion, de prendre connaissance des documents suivants au siège social desdites sociétés: projet de fusion, rapports des réviseurs d'entreprises en application de l'article 266 de la Loi, rapports des conseils d'administration, comptes annuels et rapports de gestion des sociétés fusionnantes des trois derniers exercices et, si nécessaire un état comptable récent. Une copie des documents susmentionnés pourra être obtenue sur demande.

5. Le présent texte est établi le 9 novembre 2004 à Windhof en original aux fins d'être déposé au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg et d'être publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations au moins un mois avant la date de l'assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur le projet de fusion, conformément à l'article 262 de la Loi.

*Pour la société absorbante / Pour la société absorbée*

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2004, réf. LSO-AW03024. – Reçu 474 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091761.2//145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2004.

---

**COSYMA, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

H. R. Luxemburg B 44.798.

Die Bilanz vom 31. Dezember 1994, registriert in Luxemburg am 16. September 2004, Aktenzeichen: réf. LSO-AU03318, wurde beim Handels - und Gesellschaftsregister Luxemburg am 17. September 2004 hinterlegt.

Erwähnung zum Zwecke der Veröffentlichung im Amtsblatt, Sammlung der Gesellschaften und Vereine.

Luxemburg, den 15. September 2004.

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

(075803.3/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

---

**COSYMA, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

H. R. Luxemburg B 44.798.

Die Bilanz vom 31. Dezember 1995, registriert in Luxemburg am 16. September 2004, Aktenzeichen: réf. LSO-AU03316, wurde beim Handels - und Gesellschaftsregister Luxemburg am 17. September 2004 hinterlegt.

Erwähnung zum Zwecke der Veröffentlichung im Amtsblatt, Sammlung der Gesellschaften und Vereine.

Luxemburg, den 15. September 2004.

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

(075802.3/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

---

**COSYMA, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

H. R. Luxemburg B 44.798.

Die Bilanz vom 31. Dezember 1996, registriert in Luxemburg am 16. September 2004, Aktenzeichen: réf. LSO-AU03314, wurde beim Handels - und Gesellschaftsregister Luxemburg am 17. September 2004 hinterlegt.

Erwähnung zum Zwecke der Veröffentlichung im Amtsblatt, Sammlung der Gesellschaften und Vereine.

Luxemburg, den 15. September 2004.

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

(075797.3/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

---

**COSYMA, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

H. R. Luxemburg B 44.798.

Die Bilanz vom 31. Dezember 1997, registriert in Luxemburg am 16. September 2004, Aktenzeichen: réf. LSO-AU03310, wurde beim Handels - und Gesellschaftsregister Luxemburg am 17. September 2004 hinterlegt.

Erwähnung zum Zwecke der Veröffentlichung im Amtsblatt, Sammlung der Gesellschaften und Vereine.

Luxemburg, den 15. September 2004.

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

(075798.3/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

---

**COSYMA, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

H. R. Luxemburg B 44.798.

---

Die Bilanz vom 31. Dezember 1998, registriert in Luxemburg am 16. September 2004, Aktenzeichen: réf. LSO-AU03308, wurde beim Handels - und Gesellschaftsregister Luxemburg am 17. September 2004 hinterlegt.  
Erwähnung zum Zwecke der Veröffentlichung im Amtsblatt, Sammlung der Gesellschaften und Vereine.

Luxemburg, den 15. September 2004.

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

(075800.3/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

---

**COSYMA, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

H. R. Luxemburg B 44.798.

---

Die Bilanz vom 31. Dezember 1999, registriert in Luxemburg am 16. September 2004, Aktenzeichen: réf. LSO-AU03306, wurde beim Handels - und Gesellschaftsregister Luxemburg am 17. September 2004 hinterlegt.  
Erwähnung zum Zwecke der Veröffentlichung im Amtsblatt, Sammlung der Gesellschaften und Vereine.

Luxemburg, den 15. September 2004.

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

(075801.3/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

---

**COSYMA, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

H. R. Luxemburg B 44.798.

---

Die Bilanz vom 31. Dezember 2000, registriert in Luxemburg am 16. September 2004, Aktenzeichen: réf. LSO-AU03304, wurde beim Handels - und Gesellschaftsregister Luxemburg am 17. September 2004 hinterlegt.  
Erwähnung zum Zwecke der Veröffentlichung im Amtsblatt, Sammlung der Gesellschaften und Vereine.

Luxemburg, den 15. September 2004.

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

(075793.3/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

---

**COSYMA, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

H. R. Luxemburg B 44.798.

---

Die Bilanz vom 31. Dezember 2001, registriert in Luxemburg am 16. September 2004, Aktenzeichen: réf. LSO-AU03303, wurde beim Handels - und Gesellschaftsregister Luxemburg am 17. September 2004 hinterlegt.  
Erwähnung zum Zwecke der Veröffentlichung im Amtsblatt, Sammlung der Gesellschaften und Vereine.

Luxemburg, den 15. September 2004.

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

(075795.3/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

---

**COSYMA, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

H. R. Luxemburg B 44.798.

---

Die Bilanz vom 31. Dezember 2002, registriert in Luxemburg am 16. September 2004, Aktenzeichen: réf. LSO-AU03301, wurde beim Handels - und Gesellschaftsregister Luxemburg am 17. September 2004 hinterlegt.  
Erwähnung zum Zwecke der Veröffentlichung im Amtsblatt, Sammlung der Gesellschaften und Vereine.

Luxemburg, den 15. September 2004.

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

(075791.3/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

---

**ANSTRICH-PEINTURE WILLY SCHLEIHS, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 102, Auf dem Kiemel.  
R. C. Luxembourg B 91.769.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 15 mars 2004, réf. DSO-AO0243, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de et à Diekirch, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 septembre 2004.

*Pour la société*  
COFINOR S.A.  
Signature  
*Un mandataire*

(903032.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 2004.

---

**ANSTRICH-PEINTURE WILLY SCHLEIHS, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 102, Auf dem Kiemel.  
R. C. Luxembourg B 91.769.

Le bilan au 31 mai 2002, enregistré à Diekirch, le 15 mars 2004, réf. DSO-AO0244, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de et à Diekirch, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 septembre 2004.

*Pour la société*  
COFINOR S.A.  
Signature  
*Un mandataire*

(903033.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 2004.

---

**ADVANCED LASER APPLICATIONS (ALA) HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 72.518.

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ADVANCED LASER APPLICATIONS (ALA) HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, Rue de Nassau, R. C. Luxembourg section B numéro 72.118, constituée suivant acte reçu le 10 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 30 du 11 janvier 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre Van Keymeulen, administrateur de sociétés, demeurant à Eischen.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Que la présente assemblée a été convoquée par des annonces contenant l'ordre du jour et publiées:

- dans le Mémorial C du 4 juin 2004 et du 15 juin 2004;

- dans le journal luxembourgeois «Letzenbuerger Journal» en date du 4 juin 2004 et du 15 juin 2004.

III. Il appert de cette liste de présence que sur les 10.000 (dix mille) actions, actuellement en circulation, 5040 (cinq mille quarante) actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

*Assemblée Générale Ordinaire*

1) Approbation à titre exceptionnel de la date du 25 juin 04 pour la tenue de l'assemblée générale statutaire annuelle.  
2) Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.

3) Présentation et approbation des comptes annuels de l'exercice social clos au 31 décembre 2003.

4) Décision quant à la continuation de l'activité de la société en dépit de la perte de trois quarts du capital social conformément à l'art. 100 de la loi sur les sociétés commerciales.

5) Affectation du résultat.

- 6) Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
- 7) Nominations Administrateurs et Commissaire aux comptes.
- 8) Divers.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

1) Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 200.000 EUR pour le porter de son montant actuel de 100.000 EUR à 300.000 EUR par l'émission de 20.000 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, souscrites en numéraire.

2) Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*A) Assemblée générale Ordinaire:*

*Première résolution:*

L'assemblée décide d'approuver la décision prise de fixer, à titre exceptionnel, la date du 25 juin 2004 à 10.00 heures pour la tenue de l'assemblée générale statutaire annuelle.

*Deuxième résolution:*

Après présentation, l'assemblée décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration et le rapport du Commissaire aux comptes.

*Troisième résolution:*

Après présentation, l'assemblée décide d'approuver les comptes annuels de l'exercice social écoulé, clos au 31 décembre 2003.

*Quatrième résolution:*

L'assemblée décide de continuer les activités de la société malgré la perte de trois quarts du capital social conformément à l'art. 100 de la loi sur les sociétés commerciales.

*Cinquième résolution:*

L'assemblée décide d'affecter les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2003, comme suit:

Perte de l'année: EUR 37.603,74,- (trente-sept mille six cent trois euros soixante-quatorze cents).

*Sixième résolution:*

L'assemblée décide de donner décharge entière et définitive aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leur mandat exercé durant l'année 2003.

*Septième résolution:*

L'assemble décide d'accepter la démission, avec décharge entière et définitive:

a) des administrateurs suivants:

Monsieur Marc Schintgen, Madame Ingrid Hollants, la société ALPHA MANAGEMENT SERVICES S.A. et la société KITZ S.A.

b) du commissaire aux comptes suivant:

la société ALPHA EXPERT S.A., ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, Rue Goethe.

L'assemblée décide de nommer:

a) comme nouveaux administrateurs:

1. la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois A.T.T.C. DIRECTORS S.à r.l., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, Rue de Nassau;

2. la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois A.T.T.C. MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, Rue de Nassau;

3.- la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois A.T.T.C. SERVICES S.à r.l., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, Rue de Nassau.

Leur mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2010.

b) comme nouveau commissaire aux comptes:

la société anonyme luxembourgeoise A.T.T.C. CONTROL S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, Rue de Nassau.

Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2010.

*B) Assemblée générale extraordinaire:*

*Première résolution:*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 200.000,- (deux cent mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 100.000,- (cent mille Euros) à EUR 300.000,- (trois cent mille Euros), par l'émission de 20.000 (vingt mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune

*Deuxième résolution:*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 20.000 (vingt mille) actions nouvelles:

la société anonyme luxembourgeoise A.T.T.C. S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, Rue de Nassau.

*Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite est intervenue la dite société A.T.T.C. S.A., ici représentée par son administrateur-délégué: Monsieur Jean-Pierre Van Keymeulen, administrateur de sociétés, demeurant à Eischen, lequel peut valablement engager la dite société par sa seule signature en vertu de l'article six de ses statuts;

laquelle a déclaré souscrire aux 20.000 (vingt mille) actions nouvelles, chacun le nombre pour lequel il a été admis, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 200.000,- (deux cent mille Euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Troisième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 300.000,- (trois cent mille Euros), divisé en 30.000 (trente mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.».

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille sept cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: J-P. Van Keymeulen, H. Janssen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, vol. 144S, fol. 24, case 4 – Reçu 2.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2004.

J. Elvinger.

(093845.2/211/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

---

**FREY-PATRIMOINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8131 Bridel, 58, rue des Genêts.

R. C. Luxembourg B 79.984.

Le bilan au 31 décembre 2001, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale ordinaire et le rapport du commissaire aux comptes enregistrés à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03493, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Mandataire

(076198.3/4287/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

---

**FREY-PATRIMOINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8131 Bridel, 58, rue des Genêts.

R. C. Luxembourg B 79.984.

Le bilan au 31 décembre 2002, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale ordinaire et le rapport du commissaire aux comptes enregistrés à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03494, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Mandataire

(076199.3/4287/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

---

**FREY-PATRIMOINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8131 Bridel, 58, rue des Genêts.

R. C. Luxembourg B 79.984.

Le bilan au 31 décembre 2003, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale ordinaire et le rapport du commissaire aux comptes enregistrés à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03496, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Mandataire

(076200.3/4287/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

---

**AIACE, SECTION LUXEMBOURG DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ANCIENS DES  
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, Association sans but lucratif.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg F 683.

—  
STATUTS

**Chapitre I<sup>er</sup>. - Dénomination - Siège - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est créé une association sans but lucratif, qui prend pour dénomination celle de SECTION LUXEMBOURG DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ANCIENS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES (en abréviation AIACE - Section Luxembourg).

Situés dans le cadre des statuts de l'AIACE (approuvés par arrêté royal belge du 12 juillet 1989), les présents statuts sont soumis à la législation luxembourgeoise en la matière.

**Art. 2.** Le siège de la section est fixé à Luxembourg.

**Art. 3.** La section concourt, dans le cadre de ses compétences territoriales, à la mise en oeuvre des objectifs de l'AIACE, à savoir notamment:

1. contribuer à l'étude des problèmes que pose l'intégration européenne et à la sensibilisation de l'opinion publique à ces problèmes; apporter, en particulier, sa collaboration aux institutions européennes dans ces domaines;
2. assurer des contacts étroits et une représentation aussi large que possible des intérêts des Anciens auprès des instances communautaires et, si besoin est, veiller à la défense de ces intérêts;
3. maintenir et développer les relations amicales des Anciens entre eux et de ceux-ci avec les fonctionnaires et agents en activité; organiser, dans ce cadre, ou participer à des activités culturelles et de loisirs;
4. assurer la représentation des intérêts des Anciens auprès des Autorités nationales et, si besoin est, veiller à la défense de ces intérêts dans les domaines administratifs et sociaux;
5. entretenir des contacts et, au besoin, créer des liens avec les organisations qui, sur le plan international, poursuivent des buts analogues;
6. mettre son expérience à la disposition des institutions des Communautés européennes dans le cadre de la préparation à la retraite des fonctionnaires et agents.

**Art. 4.** La durée de l'association est illimitée.

**Chapitre II. - Membres: admission, obligations, perte de la qualité de membre**

**Art. 5.** Le nombre de membres de l'association est illimité; il ne peut pas être inférieur à dix.

**Art. 6.** Toute personne ayant exercé, à titre principal, des fonctions dans une des institutions ou organes des Communautés européennes peut, après avoir cessé définitivement cette activité, adhérer à la section en qualité de membre.

Après le décès d'un membre, son conjoint ou partenaire au sens du Statut des fonctionnaires et autres agents des Communautés européennes peut adhérer à la section avec la même qualité.

Il en est de même pour le conjoint ou partenaire du titulaire de fonctions aux Communautés européennes décédé au cours de sa période d'activité.

**Art. 7.** Les adhésions des nouveaux membres sont validées par le comité de la section, qui peut donner mandat à son président à cet effet.

L'adhésion à la section implique l'adhésion à l'AIACE.

**Art. 8.** Les membres sont tenus de verser une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale de la section; elle ne peut être supérieure à 40,- EUR.

**Art. 9.** La qualité de membre se perd par:

- décès,
- démission,
- non-versement de cotisation avant le 30 juin de l'année en cours,
- exclusion.

**Art. 10.** L'exclusion peut être prononcée par l'assemblée générale de la section, statuant à la majorité des deux tiers des voix, en cas de faute grave commise au préjudice de la section ou de l'AIACE.

**Art. 11.** L'engagement de chaque membre est strictement limité au montant de ses cotisations.

Le membre sortant, pour quelque cause que ce soit, ainsi que les héritiers d'un membre décédé, n'a aucun droit sur l'actif social. Il ne peut pas réclamer le remboursement des cotisations versées.

**Chapitre III. - L'assemblée générale**

**Art. 12.** L'assemblée générale est l'organe suprême de la section. Sont notamment réservées à sa compétence:

- la modification des statuts;
- la nomination et la révocation des membres du comité et des commissaires aux comptes;
- l'approbation des budgets et des comptes de la section, après contrôle par les commissaires aux comptes;
- la dissolution volontaire de la section;
- toute décision dépassant les pouvoirs légalement ou statutairement dévolus au comité.

**Art. 13.** L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an, sur convocation du comité ou lorsqu'un cinquième des membres en fait la demande.

Les convocations, signées du président du comité, sont faites par lettre missive ordinaire quinze jours au moins avant la date de l'assemblée. L'ordre du jour et le procès-verbal de l'assemblée générale précédente sont joints à la convocation.

Toute proposition signée d'un nombre de membres égal au vingtième de la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

**Art. 14.** L'assemblée générale est présidée par le président ou, en son absence, par un vice-président du comité de la section. Le secrétaire du comité en dresse le procès-verbal.

**Art. 15.** L'assemblée générale est composée des membres de l'AIACE inscrits à la section. Seuls les membres en règle de cotisation pour l'année civile en cours ont droit au vote.

Un membre peut se faire représenter par un mandataire de son choix, membre lui-même.

La procuration doit être donnée par écrit et doit être limitée à une seule réunion.

Aucun mandataire ne peut, toutefois, disposer de plus de trois procurations.

**Art. 16.** Sous réserve des dispositions de l'article 17 ci-après, l'assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre des membres présents ou représentés et ses décisions sont prises à la majorité des voix émises.

En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

**Art. 17.** Les décisions de l'assemblée générale portant modification aux statuts, exclusion d'un membre ou dissolution de la section doivent être prises dans les conditions prévues par la loi sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique.

**Art. 18.** Les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans des procès-verbaux signés du président et du secrétaire. Les extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés du président ou de deux membres du comité. Ces extraits sont délivrés à tout membre ou à tout tiers qui en fait la demande, moyennant justification, par ce dernier, de son intérêt légitime.

#### **Chapitre IV. - Le comité**

**Art. 19.** La section est administrée par un comité dont les membres sont élus par l'assemblée générale pour une durée de trois ans.

Le nombre des membres du comité ne peut être inférieur à cinq, ni supérieur à onze.

En cas de démission, de décès ou d'incapacité prolongée d'un de ses membres à exercer ses fonctions, le comité peut coopter un remplaçant parmi les membres de la section. La personne cooptée reprend le mandat pendant la durée nécessaire et, le cas échéant, jusqu'aux élections suivantes.

Le comité a également le pouvoir de confier des tâches ponctuelles à des membres de la section.

**Art. 20.** Le comité choisit, parmi ses membres, un président, un ou deux vice-présidents, un secrétaire et un trésorier et un trésorier adjoint.

Leur mandat est de trois ans.

**Art. 21.** Le comité gère les affaires de la section et la représente à tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à l'un de ses membres ou, exceptionnellement, pour une mission précise, à un tiers.

Le comité est tenu de soumettre chaque année à l'approbation de l'assemblée générale le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'exercice financier commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

Le président est l'ordonnateur des dépenses et des recettes et le trésorier en est le comptable.

**Art. 22.** Le comité se réunit sur convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la section le demande. La convocation est de droit lorsque trois de ses membres au moins le demandent.

**Art. 23.** Le comité ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Procurations peuvent être données par un membre du comité à un autre membre pour le remplacer à une séance.

Aucun membre ne peut, toutefois, disposer de plus d'une procuration.

**Art. 24.** Les décisions du comité sont prises à la majorité des voix émises.

En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Ces décisions sont consignées dans des procès-verbaux signés du président et du secrétaire.

**Art. 25.** Les fonctions de membre du comité sont exercées gratuitement.

Des indemnités ou des remboursements de frais exposés à l'occasion notamment de déplacements et/ou de réunions décidés par le comité peuvent être alloués par celui-ci.

**Art. 26.** Le président du comité peut, à l'issue de son mandat, être nommé président honoraire de la section.

#### **Chapitre V. - Dissolution et liquidation**

**Art. 27.** Toute proposition ayant pour objet la dissolution volontaire de la section doit émaner du comité ou d'au moins deux cinquièmes des membres de la section.

Le comité doit porter à la connaissance des membres de la section, au moins deux mois à l'avance, la date de l'assemblée générale qui statuera sur cette proposition.

**Art. 28.** En cas de dissolution volontaire, l'assemblée générale désigne deux liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

**Art. 29.** En cas de dissolution volontaire ou judiciaire, à quelque moment et pour quelque cause qu'elle se produise, l'assemblée générale détermine l'affectation de l'actif social restant net après acquittement des dettes et apurement des charges. Cette affectation doit se rapprocher autant que possible de l'objet en vue duquel l'association a été créée.

Les présents statuts de la SECTION LUXEMBOURG DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ANCIENS DES COMMUNAUTÉS EUROPEENNES (AIACE - Section Luxembourg) ont été approuvés par l'assemblée générale extraordinaire de la section, qui s'est tenue aujourd'hui, le 23 avril 2004 à Luxembourg.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02662. – Reçu 241 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074951.3/000/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

---

**MALDONADO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 83.356.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03852, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(077210.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

---

**ROBE DES CHAMPS FOETZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5635 Mondorf-les-Bains, 4A, avenue du Dr Ernest Feltgen.  
R. C. Luxembourg B 84.946.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08300, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour la société

Signature

(075734.3/1091/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

---

**ROBE DES CHAMPS FOETZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5635 Mondorf-les-Bains, 4A, avenue du Dr Ernest Feltgen.  
R. C. Luxembourg B 84.946.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08302, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour la société

Signature

(075735.3/1091/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

---

**ROBE DES CHAMPS FOETZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5635 Mondorf-les-Bains, 4A, avenue du Dr Ernest Feltgen.  
R. C. Luxembourg B 84.946.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08303, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2004.

Pour la société

Signature

(075736.3/1091/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

---

**PTE ARCHITECTURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 101.609.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Diekirch, le 16 août 2004, réf. DSO-AT00106, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 septembre 2004.

H. Heck

(903023.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 2004.

---

**PTE ARCHITECTURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 101.609.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Diekirch, le 16 août 2004, réf. DSO-AT00107, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 septembre 2004.

H. Heck.

(903022.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 2004.

---

**PTE ARCHITECTURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 101.609.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Diekirch, le 16 août 2004, réf. DSO-AT0108, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 septembre 2004.

H. Heck.

(903021.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 2004.

---

**PTE ARCHITECTURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 101.609.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 16 août 2004, réf. DSO-AT0019, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 septembre 2004.

H. Heck.

(903020.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 2004.

---

**PTE ARCHITECTURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 101.609.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 16 août 2004, réf. DSO-AT00110, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 septembre 2004.

H. Heck.

(903019.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 2004.

---

**PTE ARCHITECTURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 101.609.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 16 août 2004, réf. DSO-AT00111, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 septembre 2004.

H. Heck.

(903018.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 2004.

---

**PTE ARCHITECTURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 101.609.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 16 août 2004, réf. DSO-AT00112, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 septembre 2004.

H. Heck.

(903017.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 2004.

---

**PTE ARCHITECTURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 101.609.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 16 août 2004, réf. DSO-AT00113, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 septembre 2004.

H. Heck.

(903016.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 2004.

---

**VIDEO-WORLD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3249 Bettembourg.  
R. C. Luxembourg B 57.010.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02389, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(075499.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

---

**BRUN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 103.014.

STATUTES

In the year two thousand four, on the tenth day of September.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) WAVERTON GROUP LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola (British Virgin Islands),

here represented by:

Mr Eggert J. Hilmarsson, bank employee, with professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg,

acting in his capacity as director of said company, with individual signing power.

2) STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola (British Virgin Islands),

here represented by:

Mr Eggert J. Hilmarsson, prenamed,

acting in his capacity as director of said company, with individual signing power.

Such appearing person, acting in his here above stated capacities, has requested the undersigned notary, to draw up the following Articles of Incorporation of a joint stock company («société anonyme») which the prenamed parties intend to organize among themselves.

**Name - Registered Office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** There is herewith formed a Luxembourg joint stock company («société anonyme») under the name BRUN HOLDING S.A.

**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

In all the operations indicated here above, as well as in its whole activity, the company will remain within the limits established by the law of July thirty-first, one thousand nine hundred and twenty-nine (31 July 1929) and by article 209 of the amended law of August 10th, 1915.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty million Icelandic Krona (30,000,000.- ISK) represented by thirty thousand (30,000) shares with a par value of thousand Icelandic Krona (1,000.- ISK) each.

The shares will be in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of the shareholder.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at one hundred million Icelandic Krona (100,000,000.- ISK) to be divided into hundred thousand (100,000) shares with a par value of thousand Icelandic Krona (1,000.- ISK) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period ending five years after the date of publication of the articles of association in the *Mémorial C*, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds in shares as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

#### **Board of Directors and Statutory Auditors**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the members present or represented. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of two (2) directors or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers.

In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

### General Meeting

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on second Friday in the month of May of each year at 04.00. p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

### Business Year - Distribution of Profits

**Art. 18.** The business year begins on first day of January and ends on thirty-first day of December the same year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers.

### General Dispositions

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2004.

The first annual general meeting shall be held in 2005.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

#### *Subscription and Payment*

The thirty thousand (30,000) shares have been subscribed to as follows:

1) WAVERTON GROUP LIMITED, prenamed, twenty-nine thousand nine hundred ninety-nine shares . . . .	29,999
2) STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, prenamed, one share . . . . .	1
Total: thirty thousand shares . . . . .	30,000

All these shares have been entirely paid up by the afore said subscribers by payment in cash, so that the total amount of thirty million Icelandic Krona (30,000,000.- ISK) is as of now at the free disposal of the company, proof of which has been given to the undersigned notary who expressly states this.

*Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

*Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at five thousand five hundred euro.

*Valuation*

For registration purposes, the subscribed share capital in the amount of thirty million Icelandic Krona (30,000,000.- ISK) is valued at three hundred forty thousand two hundred seventy-three Euros fifty-two Cents (340,273.52 EUR).

*Extraordinary General Meeting*

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

*First resolution*

The number of directors is fixed at three (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as of 2009.

- 1) WAVERTON GROUP LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola (British Virgin Islands);
- 2) STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola (British Virgin Islands);
- 3) BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola (British Virgin Islands).

*Second resolution*

The number of statutory auditors is fixed at one (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as of 2009:

the company ROTHLEY COMPANY LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola (British Virgin Islands).

*Third resolution*

The company's registered office is located at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

*Fourth resolution*

Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the company law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, the meeting of shareholders hereby authorises the board of directors to delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more members of the board of directors.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le dix septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- WAVERTON GROUP LIMITED, une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),  
ici représentée par:

Monsieur Eggert J. Hilmarsson, employé de banque, avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg,

agissant en sa qualité de «director» de la prédite société, avec pouvoir de signature individuelle.

2.- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),  
ici représentée par:

Monsieur Eggert J. Hilmarsson, prénommé,

agissant en sa qualité de «director» de la prédite société, avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles:

### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, dénommée BRUN HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf (31 juillet 1929) sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente millions de Couronnes Islandaises (30.000.000,- ISK) représenté par trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de mille Couronnes Islandaises (1.000,- ISK) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cent millions de Couronnes Islandaises (100.000.000,- ISK) qui sera représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de mille Couronnes Islandaises (1.000,- ISK) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de la publication des présent statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le second vendredi du mois de mai de chaque année à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire suivant immédiatement la constitution de la société.

*Souscription et Paiement*

Les trente mille (30.000) actions ont été souscrites comme suit:

1) WAVERTON GROUP LIMITED, prénommée, vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . .	29.999
2) STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, prénommée, une action . . . . .	1
Total: trente mille actions . . . . .	30.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par les susdits souscripteurs et par des versements en numéraire, de sorte que la somme totale de trente millions de Couronnes Islandaises (30.000.000,- ISK) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, dont la preuve a été rapportée au notaire instrumentant qui la constate expressément.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à cinq mille cinq cents euros.

*Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social souscrit de trente millions de Couronnes Islandaises (30.000.000,- ISK) est évalué à trois cent quarante mille deux cent soixante-treize Euros cinquante-deux Cents (340.273,52 EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009:

- 1.- WAVERTON GROUP LIMITED, une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques);
- 2.- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques);
- 3.- BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques).

*Deuxième résolution*

Le nombre de commissaires aux comptes est fixé à un (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009:

la société ROTHLEY COMPANY LIMITED, une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques).

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est établi au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

*Quatrième résolution*

Conformément aux présents statuts et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergence entre les texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. J. Hilmarsson, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 septembre 2004, vol. 887, fol. 69, case 10. – Reçu 3.402,74 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 septembre 2004.

J.-J. Wagner.

(077244.3/239/388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

**ZATRA S.A., Société Anonyme,  
(anc. ZATRA, S.à r.l.).**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 62.963.

L'an deux mille quatre, le trente août.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1. COMILU, S.à r.l., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.219, constituée suivant acte du notaire Roger Arrensdorff alors de résidence à Wiltz du 5 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 102 du 4 mars 1997, modifié suivant décision de l'associé unique du 30 novembre 2001, publiée au susdit Mémorial C, numéro 499 du 29 mars 2002,

ici représentée par Jean-Louis Beaujean, employé privé, demeurant à L-8216 Mamer, 14, rue de Bertrange, agissant en sa qualité de gérant unique et sur base de l'article 11 des statuts.

2. MAPLE GROVE, S.à r.l., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.233, constituée suivant acte du notaire Roger Arrensdorff alors de résidence à Wiltz du 5 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 103 du 4 mars 1997, modifié suivant décision de l'associé unique du 26 novembre 2001, publiée au susdit Mémorial C, numéro 578 du 13 avril 2002,

ici représentée par Léon Steinmetz, consultant, demeurant à Ahn, agissant en sa qualité de seul gérant sur base de l'article 11 des statuts.

Seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée ZATRA, S.à r.l., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 62.963, constituée suivant acte du notaire Roger Arrensdorff de Wiltz du 23 décembre 1997, publié au susdit Mémorial C numéro 204 du 2 avril 1998, dont les statuts ont été modifiés suivant décision du 18 juin 2002, publiée au susdit Mémorial C, numéro 1294 du 6 septembre 2000.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'assemblée accepte les démissions des gérants Jean-Louis Beaujean, employé privé, demeurant à L-8216 Mamer, 14, rue de Bertrange, et Léon Steinmetz, consultant, demeurant à Ahn, de leurs fonctions de gérants et leur donne décharge de leurs fonctions.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transformer la société en une société anonyme, avec effet à partir de ce jour.

Cette transformation fait l'objet d'un rapport d'INTERAUDIT, S.à r.l., réviseur d'entreprises, avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, du 30 août 2004, qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la transformation de la société en Société Anonyme et sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

*Troisième résolution*

Les associés procèdent à la refonte des statuts, lesquels auront désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée ZATRA S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations de quelque manière que ce soit dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères.

Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière ou immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-), représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'exédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil, ou administrateur-délégué.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'exédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Quatrième résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

#### *Cinquième résolution*

Sont nommés administrateurs:

1. Jean-Louis Beaujean, employé privé, demeurant à L-8216 Mamer, 14, rue de Bertrange.
2. Léon Steinmetz, consultant, demeurant à Ahn.
3. Thierry Beaujean, étudiant, demeurant à L-8216 Mamer, 14, rue de Bertrange.

#### *Sixième résolution*

Est nommée commissaire:

Blanche Schmit, employée privée, demeurant à L-2152 Luxembourg, 45, rue Van der Meulen.

#### *Septième résolution*

Le mandat des administrateurs et commissaire prennent fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2010.

#### *Huitième résolution*

L'adresse du siège social de la société est fixée à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

#### *Neuvième résolution*

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 6 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué.

*Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. La société COMILU, S.à r.l, susdite, deux mille actions . . . . .	2.000
2. La société MAPLE GROVE, S.à r.l, susdite, deux mille actions. . . . .	2.000
Total: quatre mille actions . . . . .	4.000

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

*Evaluation des frais*

Les frais à charge de la société, en raison de sa constitution, sont évalués à mille euros (1.000,- EUR).

*Déclaration*

En application de la loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal,

les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-L. Beaujean, L. Steinmetz, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 10 septembre 2004, vol. 468, fol. 21, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Molling.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 16 septembre 2004.

R. Arrensdorff.

(077330.3/218/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

**ZATRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 62.963.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 16 septembre 2004.

R. Arrensdorff.

(077334.3/218/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

**PBLuxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 81.216.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2004, réf. LSO-AU04940, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Signature.

(077407.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

**PBLuxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 81.216.

L'assemblée générale ordinaire reportée des actionnaires tenue au siège social de la société le 1<sup>er</sup> septembre 2004 a pris à l'unanimité la résolution suivante:

continuation des activités de la société malgré des pertes reportées pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2002 excédant 75% du capital social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2004, réf. LSO-AU04937. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(077409.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

**MAGLUX SCI, Société Civile Immobilière.**  
Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

—  
DISSOLUTION

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 27 août 2004*

L'associé unique de la société MAGLUX SCI, CHURCHILL INVEST S.A., avec siège social à Luxembourg, représentée par son administrateur-délégué Madame Magdelaine Jauvert, a pris la résolution suivante:

*Résolution unique*

La société MAGLUX SCI est dissoute avec effet à la date d'aujourd'hui.  
L'associé unique a repris l'entière responsabilité des actifs et des passifs de la société.

Luxembourg, le 27 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02407. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075573.3/510/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

---

**ALB INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 103.016.

—  
STATUTES

In the year two thousand four, on the thirteenth day of September.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Mr Arne Lennart Björhn, company director, born in Ludvika (Sweden), on 19 July 1951, residing at Spättvägen 8, SE-181 30 Lidingö (Sweden),  
here represented by

Mrs Danielle Caviglia, employee, with professional address in Luxembourg,  
by virtue of a proxy given in Stockholm (Sweden), on 07 July 2004.

This proxy, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in the above stated capacity, has requested the above undersigned notary to draw up the Articles of Incorporation of a société à responsabilité limitée, which the prenamed party herewith declares to establish as follows:

**Art. 1. Form**

There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single partner, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Name**

The Company will exist under the name of ALB INVESTMENTS, S.à r.l.

**Art. 3. Object**

The company's object is to take participation, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitate the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

**Art. 4. Duration**

The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 5. Registered Office**

The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

**Art. 6. Capital**

The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

**Art. 7. Amendment of the capital**

The capital may at any time be amended by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 8. Rights and duties attached to the shares**

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares**

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares**

10.1. Transfer of shares when the Company is composed of a single partner.

The single partner may transfer freely its shares.

10.2. Transfer of shares when the Company is composed of several partners.

The shares may be transferred freely amongst partners.

The shares can be transferred by living persons to non-partners only with the authorization of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

**Art. 11. Formalities**

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

**Art. 12. Redemption of shares**

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

**Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner**

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

**Art. 14. Management**

The Company is managed and administered by one or several Managers, who may be Shareholders or non-Shareholders.

Each Manager is appointed as an A Manager or a B Manager for a limited or unlimited duration by the sole Shareholder or by the Shareholders, as the case may be.

While appointing the Manager(s), the sole Shareholder or the Shareholders, as the case may be, set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the Managers.

Managers are eligible for reelection.

The sole Shareholder or, as the case may be, the Shareholders may decide to remove a Manager, with or without cause.

Each Manager may as well resign.

The sole Shareholder or, as the case may be, the Shareholders decide(s) upon the compensation of each Manager.

**Art. 15. Powers**

The manager(s) have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. They have the social signature and are empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

The Manager(s) may delegate special power or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by the Manager(s).

**Art. 16. Events affecting the managers**

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

**Art. 17. Liability of the managers**

No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

**Art. 18. Representation of the Company**

The Company is in all circumstances bound by the joint signatures of an A Manager together with one B Manager or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Managers, within the limit of such power. Each of the Managers is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

**Art. 19. General meeting of partners**

19.1. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

19.2. If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the partners by registered mail.

In this latter case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

**Art. 20. Decisions**

The decisions of the single partner or of the general meeting of partners are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the partners and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

**Art. 21. Financial year**

The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December the same year.

**Art. 22. Balance-sheet**

Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the sole partner or, as the case may be, to the general meeting of partners for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of partners.

**Art. 23. Allocation of profits**

The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 24. Dissolution, liquidation**

In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the single partner or by the general meeting of partners of the partners, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

**Art. 25. Matters not provided**

All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

*Subscription and payment*

Thereupon now appeared:

Mrs Danielle Caviglia, prenamed,  
acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Mr Arne Lennart Björhn, prenamed,  
by virtue of the above mentioned proxy, and declared to subscribe to the five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each and further declared to pay entirely up in cash each such new share.  
Proof of such payment has been given to the undersigned notary.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

*Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on December 31, 2004.

*Extraordinary General Meeting*

The sole partner, represented as mentioned here above, and acting in place of the general meeting of partners, has taken immediately the following resolutions:

1.- The number of the managers is set at four (4), and the following managers are elected for an unlimited duration, with the powers set forth in article fifteen (15) of the Articles of Incorporation of the Company.

*A Manager:*

- Mr Arne Lennart Björhn, company director, born in Ludvika (Sweden), on 19 July 1951, residing at Spättvägen 8, SE-181 30 Liding (Sweden).

*B Managers:*

- Mr Alexis Kamarowsky, company director, born in Bad Rothenfelde (Germany), on 10 April 1947, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

- Mr Federigo Cannizzaro Di Belmontino, jurist, born in La Spezia (Italy), on 12 September 1964, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

- Mr Jean-Marc Debaty, employee, born in Rocourt (Belgium), on 11 March 1966, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

2.- The address of the registered office of the Company is set at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le treize septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

*A comparu:*

Monsieur Arne Lennart Björhn, directeur de société, né à Ludvika (Suède), le 19 juillet 1951, demeurant à Spättvägen 8, SE-181 30 Lidingö (Suède),

ici représenté par:

Madame Danielle Caviglia, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Stockholm (Suède), le 07 juillet 2004.

Laquelle procuration, signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme**

Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

**Art. 2. Dénomination**

La Société prend la dénomination sociale de ALB INVESTMENTS, S.à r.l.

**Art. 3. Objet**

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut également effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus de nature à en faciliter la réalisation.

**Art. 4. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social**

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

**Art. 6. Capital social**

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

**Art. 7. Modification du capital social**

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales**

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales**

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts**

10.1. Cession en cas d'un associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

10.2. Cession en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 11. Formalités**

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

**Art. 12. Rachat des parts sociales**

La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

**Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé**

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14. Gérance**

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs Gérants, associé(s) ou non.

Chaque Gérant est nommé comme Gérant A ou Gérant B pour une durée déterminée ou indéterminée par l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas.

Lors de la nomination du ou des Gérant(s), l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas, détermine leur nombre, la durée de leur fonction et les pouvoirs et compétences des Gérants.

Les Gérants sont rééligibles.

L'Associé unique ou, selon le cas, les Associés peu(ven)t décider de révoquer un Gérant avec ou sans motif.

Chaque Gérant peut également démissionner.

L'Associé unique ou les Associés, selon le cas, décide(nt) de la rémunération de chaque Gérant.

**Art. 15. Pouvoirs des gérants**

Le(s) Gérant(s) a(ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

**Art. 16. Événements atteignant les gérants**

Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 17. Responsabilité des gérants**

Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 18. Représentation de la Société**

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été délégués par les Gérants dans la limite de ces pouvoirs. Chacun des Gérants est autorisé à représenter la Société en justice comme défendeur ou demandeur.

**Art. 19. Décisions de l'associé ou des associés**

19.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

19.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 20. Décisions**

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

**Art. 21. Année sociale**

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 22. Bilan**

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

**Art. 23. Répartition des bénéfices**

L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

**Art. 24. Dissolution, liquidation**

Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 25. Disposition générale**

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

*Souscription et libération*

A comparu:

Madame Danielle Caviglia, prénommée, agissant dans sa qualité de représentant dûment autorisé de Monsieur Arne Lennart Björhn, prénommé, en vertu de la procuration susmentionnée, qui déclare souscrire au nom et pour compte dudit comparant cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune et déclare libérer entièrement en numéraire la totalité de ces parts sociales.

Preuve de cette libération en numéraire a été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de ses constitution est évalué à environ mille cinq cents euros.

*Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera le jour de la formation de la Société et finira le 31 décembre 2004.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, l'associé unique, représenté comme il est dit ci-avant, et agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérants est fixé à quatre (4) et les gérants suivants sont nommés pour une durée illimitée, avec les pouvoirs prévus à l'article quinze (15) des statuts de la Société.

Gérant A:

- Monsieur Arne Lennart Björhn, directeur de société, né à Ludvika (Suède), le 19 juillet 1951, demeurant à Spättvägen 8, SE-181 30 Lidingö (Suède).

*Gérants B:*

- Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur de société, né à Bad Rothenfelde (Allemagne), le 10 avril 1947, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- Monsieur Federigo Cannizzaro Di Belmontino, juriste, né à La Spezia (Italie), le 12 septembre 1964, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- Monsieur Jean-Marc Debaty, employé, né à Rocourt (Belgique), le 11 mars 1966, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

2.- L'adresse du siège social est fixée au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la même personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Caviglia, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 septembre 2004, vol. 887, fol. 73, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 septembre 2004.

J.-J. Wagner.

(077247.3/239/365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

---

**I.A.L., INTERNET AGENTUR LUXEMBURG, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 59.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00870, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Signature.

(075591.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

---

**I.A.L., INTERNET AGENTUR LUXEMBURG, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 59.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00868, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Signature.

(075588.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

---

**IPEF III HOLDINGS N° 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 72.196.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 19 août 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany,

tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est FIDIREVISA S.A., avec siège social au 14, via Pioda, CH-6901 Lugano, Suisse.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02767. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076972.3/693/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

---

**ALEGRO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 93.653.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AU05235, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2004.

FIDUCIAIRE SOFINTER S.à r.l.

Signature

(075783.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

**ENGINEERING ENERGY ENVIRONNEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2143 Luxembourg, 107, rue Laurent Menager.  
R. C. Luxembourg B 86.356.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03791, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Signature.

(075967.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

**GVV S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-6633 Wasserbillig, 13, route de Luxembourg.  
H. R. Luxemburg B 28.724.

Im Jahre zweitausendvier, den siebenundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker mit Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Versammelte sich die außergewöhnliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft GVV S.A. mit Sitz in L-5480 Wormeldingen, 11, rue Principale,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph Gloden mit dem Amtssitz in Grevenmacher am 28. Juli 1988, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 295 vom 8. November 1988,

abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar mit dem damaligen Amtssitz in Echternach am 11. Juli 1991, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 24 vom 23. Januar 1992, und abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 29. Januar 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 219 vom 2. Mai 1996.

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 28.724,

Die Versammlung wurde eröffnet um 13:50 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Dame Marianne Snela, Kauffrau, mit Berufsadresse in L-6633 Wasserbillig, 13, route de Luxembourg.

Der Vorsitzende bestimmte zum Sekretär Herrn Max Mayer, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in Luxemburg-Eich.

Die Versammlung wählte zum Stimmenzähler Herrn Heinz Mette, Privatangestellter, mit Berufsadresse in L-6633 Wasserbillig, 13, route de Luxembourg.

Die Vorsitzende erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft GVV S.A. sowie die Anzahl der von ihnen in-gehaltenen Aktien auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmenzähler und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Präsenzliste erhellt, daß die 200 bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außergewöhnlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

1. Sitzverlegung von L-5480 Wormeldingen, 11, rue Principale nach L-6633 Wasserbillig, 13, route de Luxembourg.

2. Abänderung des 1sten Artikel, zweiter Satz der Statuten wie folgt:

«**Art. 1. (Zweiter Satz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.»

3.- Sonstiges

Nachdem vorstehende Prozedur seitens der Versammlung gutgeheißen wurde, wird folgender Beschluss einstimmig gefasst:

*Erster Beschluss*

Der Sitz der Gesellschaft wird von Luxemburg nach L-6633 Wasserbillig, 13, route de Luxembourg verlegt.

*Zweiter und letzter Beschluss*

Infolge der Sitzverlegung wird der 1ste Artikel, zweiter Satz der Statuten wie folgt abgeändert:

«**Art. 1. (Zweiter Satz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.»

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung geschlossen um 14:00 Uhr.

*Abschätzung - Kosten:*

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden abgeschätzt auf 850.- EUR.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Hesperange, in der Amtsstube des unterzeichneten Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. Snela, M. Mayer, H. Mette, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, vol. 144S, fol. 99, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 2. September 2004.

P. Decker.

(077712.3/206/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

---

**GVV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 13, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 28.724.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

P. Decker

*Notaire*

(077714.3/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

---

**OGOUE HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 74.937.

—

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 29 février 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 494 du 12 juillet 2000.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2004, réf. LSO-AU04349, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2004.

OGOUE HOLDING, Société anonyme

Signature

(077278.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

---

**OGOUE HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 74.937.

—

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 10 septembre 2004 a reconduit pour un terme de trois ans le mandat d'administrateur de Messieurs Luciano Dal Zotto, Guy Schosseler et Nico Becker, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2007.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme de trois années, le mandat de Commissaire aux comptes de Madame Nathalie Thunus, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2007.

Pour extrait conforme

OGOUE HOLDING, Société anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2004, réf. LSO-AU04352. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(077279.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

---

**TINSEL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 99.525.

In the year two thousand and four, on the twenty-sixth of August.

Before Me Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of TINSEL INVESTMENTS S.A., having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register under number B 99.525, incorporated pursuant to a deed of Me Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on March 2nd, 2004, published in the Mémorial C number 449 of April 28th, 2004, as amended by a deed of the same notary Paul Bettingen on July 22nd, 2004, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mrs Chantal Keereman, lawyer, residing in Luxembourg, who appoints as secretary Me Matthieu Taillandier, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Me Lionel Noguera, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the President declares and requests the undersigned notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

Decision to amend the first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation of the company to reflect the new amount of the total share premium further to the partial reimbursement of such share premium in an amount of EUR 2,331,229.- decided by the board of directors of the company on August 25th, 2004.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the attending shareholders, the proxies of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary will remain annexed to the present deed and will be registered with the deed.

The proxies of the represented shareholders after having been signed ne varietur by the board of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to this minute.

III) It appears from the attendance list that all the three million four hundred eighty-three thousand five hundred ten (3,483,510) shares, representing the entire share capital of one hundred eleven million four hundred seventy-two thousand three hundred twenty euro (111,472,320.- EUR) are represented at the present meeting.

All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and received knowledge of the agenda prior to this meeting.

Accordingly, the meeting is validly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously takes the following resolution:

*Sole resolution*

To reflect the decision of the board of directors of August 25th, 2004 to reimburse an amount of two million three hundred thirty-one thousand two hundred twenty-nine euro (2,331,229.- EUR) out of the total share premium, the first paragraph of Article 5 of the company's Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

The Company has an issued share capital of one hundred eleven million four hundred seventy-two thousand three hundred twenty Euro (111,472,320.- EUR) consisting of three million four hundred eighty-three thousand five hundred ten (3,483,510) shares of a par value of thirty-two Euro (32.- EUR) each. The share premium amounts to fifty-seven million six hundred sixty-eight thousand seven hundred eighty-five Euro (57,668,785.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

**Follows the French Version:**

L'an deux mille quatre, le vingt-six août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TINSEL INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.525, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 2 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 449 du 28 avril 2004, et modifié suivant acte reçu par le même notaire Paul Bettingen, en date du 22 juillet 2004, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Matthieu Taillandier, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Lionel Noguera, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la société pour refléter le nouveau montant de la prime d'émission totale suite au remboursement partiel, à hauteur de 2.331.229 EUR, décidé par le conseil d'administration de la société le 25 août 2004.

II) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, leurs mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront également annexées au présent acte.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les trois millions quatre cent quatre-vingt-trois mille cinq cent dix (3.483.510) actions représentant l'intégralité du capital social de cent onze millions quatre cent soixante-douze mille trois cent vingt euros (111.472.320,- EUR) sont représentées à la présente assemblée.

Que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent qu'ils ont été valablement convoqués et qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à l'assemblée.

Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

Pour refléter la décision du conseil d'administration du 25 août 2004 de rembourser à hauteur de deux millions trois cent trente-trois mille deux cent vingt-neuf euros (2.331.229,- EUR), la prime d'émission totale, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la société est modifié comme suit:

La Société a un capital souscrit de cent onze millions quatre cent soixante-douze mille trois cent vingt euros (111.472.320,- EUR) représenté par trois millions quatre cent quatre-vingt-trois mille cinq cent dix (3.483.510) actions ayant chacune une valeur nominale de trente-deux euros (32,- EUR). La prime d'émission s'élève à cinquante-sept millions six cent soixante-huit mille sept cent quatre-vingt-cinq euros (57.668.785,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Keereman, M. Taillandier, L. Noguera, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, vol. 21CS, fol. 89, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2004.

P. Frieders.

(077728.2/212/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

**TINSEL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 99.525.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2004.

P. Frieders.

(077729.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2004.

**FAJA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 71.139.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2004, réf. LSO-AU04509, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(077135.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

**PRO'DIM S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 71.622.

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 17 août 2004, que la FIDUCIAIRE I.T.P. S.A. dénonce, avec effet immédiat, le siège de la société anonyme PRO'DIM S.A. à L-1941 Luxembourg, 241 route de Longwy.

Luxembourg, le 8 septembre 2004.

FIDUCIAIRE I.T.P. S.A.

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 17 août 2004, que Monsieur François David démissionne, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société anonyme PRO'DIM S.A.

F. David.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2004, réf. LSO-AU04440. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076889.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

**TERAMO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 70.693.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03782, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

TERAMO HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(076943.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

**DAWA, GmbH, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 20.000,-.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 94.078.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03581, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Signature.

(077332.3/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

**DAWA, GMBH, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 20.000,-.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 94.078.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 15 septembre 2004*

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Ulf Daniel Walström, Managing Director, demeurant Hältorp 240, 44294 Ytterby (Suède)

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Guy Hornick, expert-comptable, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg.

*Extrait des résolutions prises par les gérants le 15 septembre 2004*

Le siège social est transféré au 5, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03578. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077333.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

**HAPPYNESS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 37.414.

Le bilan et les annexes au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03823, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Signature.

(077182.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

---

**HAPPYNESS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 37.414.

Le bilan et les annexes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03825, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Signature.

(077181.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

---

**HAPPYNESS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 37.414.

Le bilan et les annexes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03826, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Signature.

(077179.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

---

**HAPPYNESS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 37.414.

Le bilan et les annexes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03827, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Signature.

(077178.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

---

**HAPPYNESS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 37.414.

Le bilan et les annexes au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03821, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Signature.

(077176.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

---

**LADY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 89.046.

Le bilan et les documents y relatifs au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03815, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Signature.

(077183.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

---

**VOLNAY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 43.589.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03775, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

VOLNAY INVESTMENT S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(076944.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

---

**BUREAU COMPTABLE SIMONE TIBOLT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6136 Junglinster, 25A, rue de la Montagne.  
R. C. Luxembourg B 55.589.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2004, réf. LSO-AR07115, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 août 2004.

Pour le gérant

Signature

(077098.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

---

**D.L. PARTNERSHIP ARCUEIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.  
R. C. Luxembourg B 83.164.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 15 juin 2004*

L'assemblée accepte la démission de M. Paul Albrecht de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet au 31 décembre 2003 et lui donne quitus pour l'exercice de son mandat.

Elle décide de nommer en son remplacement Mlle Geneviève Baué, employée privée, Senningerberg, avec effet au 31 décembre 2003.

Pour D.L. PARTNERSHIP ARCUEIL S.A.

L'Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2004, réf. LSO-AU04620. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077099.3/032/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

---

**ASFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.  
R. C. Luxembourg B 55.271.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 2 août 2004*

Les administrateurs Monsieur Schaus Adrien, Monsieur Diederich Georges et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés pour une nouvelle période statutaire d'un an. La KMPG AUDIT Société Civile est renommée commissaire aux comptes pour la même période.

Pour extrait sincère et conforme

ASFIN S.A.

G. Diederich / A. Schaus

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03524. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077290.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

---

**STARGATE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 77.017.

Le bilan et les annexes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03813, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Signature.

(077185.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

---

**VIP SILK HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 46.921.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03809, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2004.

Signature.

(077186.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

---

**S.T.C.E., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 22, rue de Hollerich.  
R. C. Luxembourg B 50.004.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 septembre 2004, réf. LSO-AU04520, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2004.

*Pour S.T.C.E., S.à r.l.*

P. Donanzan

*Gérant*

(077133.3/565/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

---

**CAR SHOE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 81.196.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2004, réf. LSO-AU04935, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Signature.

(077408.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

---

**CAR SHOE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 81.196.

L'assemblée générale ordinaire reportée des actionnaires tenue au siège social de la société le 1<sup>er</sup> septembre 2004 a pris à l'unanimité la résolution suivante:

continuation des activités de la société malgré des pertes reportées pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2002 excédant 75% du capital social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2004, réf. LSO-AU04931. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(077410.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

---

**DALEIMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.  
R. C. Luxembourg B 42.508.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de notre société, qui se tiendra le lundi, 13 décembre 2004 à 16 heures au siège social, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg, et de voter sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels 2003 et affectation du résultat.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Divers.

I (04632/549/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LINSTON HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 59.773.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le 9 décembre 2004 à 15.30 heures au siège social de la société et qui aura pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes
- approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2003
- affectation du résultat
- quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
- nominations statutaires
- divers

I (04633/2046/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**IMBREX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 25.238.

Le quorum requis pour valablement délibérer n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 12 novembre dernier, les actionnaires sont convoqués à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

des actionnaires de notre société qui se tiendra au 32, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg en date du 23 décembre 2004 à 10.30 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Adoption de l'EURO comme monnaie de référence et de comptabilité de la société anonyme holding IMBREX HOLDING S.A. avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2002.
2. Suppression de la valeur nominale des actions.
3. Conversion du capital souscrit de soixante millions de francs luxembourgeois (60.000.00,- LUF) en Euro, au taux de conversion de quarante virgule trois trois neuf neuf (40,3399) francs luxembourgeois pour un (1) Euro, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2002, de sorte que le capital social est fixé à un million quatre cent quatre-vingt-sept mille trois cent soixante et un euros quatorze cents (1.487.361,14 EUR).
4. Augmentation du capital social de la société de six cent trente-huit euros quatre-vingt-six cents (638,86 EUR) pour le porter au montant arrondi de un million quatre cent quatre-vingt-huit mille euros (1.488.000,- EUR).
5. Fixation de la valeur nominale des actions à deux mille quatre cent quatre-vingt euros (2.480,-EUR) chacune.
6. Modification de la durée de la société pour lui donner une durée indéterminée.
7. Modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> dernier paragraphe et l'article 4, paragraphe 1<sup>er</sup> des statuts afin de l'adapter aux décisions prises lors de cette assemblée.
8. Divers.

Lors de cette assemblée les actionnaires pourront valablement délibérer sur les points mis à l'ordre du jour sans quorum de présence.

I (04640/000/28)

*Le Conseil d'Administration.*

---

57116

**MICAZE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 29.396.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

de la société qui se tiendra le *13 décembre 2004* à 9.30 heures à Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri

*Ordre du jour:*

- démission et nomination des Administrateurs et du commissaire;
- transfert du siège social;
- résiliation du contrat de domiciliation conclu avec INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES S.A. en abrégé INTERCORP S.A. et du contrat de prestataire de services conclu avec FIGED.
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

I (04641/000/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**EMBRUN HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 18.923.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

de la société qui se tiendra le *13 décembre 2004* à 9.00 heures au siège avec pour

*Ordre du jour:*

- démission et nomination des Administrateurs et du commissaire;
- transfert du siège social;
- résiliation du contrat de domiciliation conclu avec AUDITEX, S.à r.l., et du contrat de prestataire de services conclu avec FIGED;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

I (04642/000/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**MALABAR INTERNATIONAL FUND, Fonds commun de placement.**

The Fund has been put into liquidation on 17<sup>th</sup> November, 2004 as a result of the decision of the Fund's investment manager and investment adviser to put an end to their management and advisory activities.

MALABAR MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., the management company of the Fund, acting as liquidator, will proceed with the liquidation operations in accordance with Luxembourg laws and regulations.

It is intended that the liquidation proceeds shall be paid to the unitholders of the Fund in proportion to the number of units held by each of them, to the extent possible, by 17 December 2004.

(04654/755/10)

*The Board of Directors.*

---

**DELTA-IMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8008 Strassen, 138, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 61.866.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de notre société, que se tiendra le *mardi, le 14 décembre 2004* à 14 heures au siège social, 138, route d'Arlon à L-8008 Strassen, et de voter sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels 2003 et affectation du résultat
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
3. Divers

I (04673/549/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

57117

**PARETURN, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 47.104.

Nous vous prions de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires (l'«Assemblée» de PARETURN (la «Société»), qui se tiendra au siège social de la Société le vendredi 17 décembre 2004 à 11 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2004.
3. Affectation des résultats.
4. Donner quitus aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice social clos au 30 septembre 2004.
5. Composition du conseil d'administration.
6. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises pour un terme d'un an.
7. Divers.

Les résolutions soumises à l'Assemblée ne requièrent aucun quorum. Elles seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister ou se faire représenter à l'Assemblée, les détenteurs au porteur doivent déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de BNP PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg où des formules de procuration sont disponibles.

Les détenteurs d'actions nominatives doivent dans le même délai informer par écrit (lettre ou procuration) le conseil d'administration de la Société de leur intention d'assister à cette Assemblée.

I (04662/755/26)

*Pour le Conseil d'Administration.*

**ATMEL ES2 S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 23.004.

Les actionnaires de ATMEL ES 2 société anonyme sont convoqués en

**ASSEMBLEE GENERALE**

qui se tiendra le jeudi 9 décembre 2004 à 11 heures, au siège social de la société: 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Présentation du résultat de la liquidation pendant l'année 2003.

J.-M. Boden

*Le liquidateur*

I (04674/000/14)

**BACON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 72.890.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

qui se tiendra le mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2004 à 10.00 heures à Luxembourg, 18, rue de l'Eau (2<sup>ème</sup> étage) avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
2. Rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
3. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2002 et affectation du résultat;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Décision à prendre relativement à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

II (04605/693/19)

*Le Conseil d'Administration.*

**WICKLA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 65.942.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, le 9 décembre 2004 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Suppression de la valeur nominale des actions et augmentation du nombre d'actions sans apport supplémentaire de capital.
2. Suppression du capital autorisé.
3. Modification de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:  
«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille deux cent cinquante Euros (EUR 31.250,-) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans désignation de valeur nominale.»
4. Modification de l'article 7, troisième alinéa:  
«**Art. 7, troisième alinéa.** En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par écrit, par câble, par télégramme, par télex, par télécopieur ou par tout autre moyen de télécommunication électronique.»
5. Divers

I (04667/029/22)

*Le Conseil d'Administration.*

**B & B BEPUVO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 62.896.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

qui se tiendra le mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2004 à 9.00 heures à Luxembourg, 18, rue de l'Eau (2<sup>ème</sup> étage) avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
2. Rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
3. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2003 et affectation du résultat;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Décision à prendre relativement à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Décision à prendre par les actionnaires de la société relativement à l'exigibilité des avances consenties à la société par ses actionnaires;
7. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

II (04606/693/21)

*Le Conseil d'Administration.*

**GIOFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 41.971.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, le 3 décembre 2004 à 10.00 heures, devant Maître Jacques Delvaux, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision de mettre en liquidation la société anonyme GIOFIN S.A.
2. Nomination d'un Liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
4. Divers.

II (04599/802/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**ENTREPRISE GENERALE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 37.769.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 2 décembre 2004 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 30 juin 2002, 2003 et 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers.

II (04447/795/16)

*Le Conseil d'Administration.***VMS LUXINTER SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 30.852.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 30 septembre 2004, le rapport annuel audité de VMS LUXINTER SICAV, en liquidation, Société d'Investissement à Capital Variable ci-après désignée «la Société», n'ayant pu être remis dans les délais requis, Madame la Présidente avait décidé de surseoir aux décisions de l'ordre du jour et de convoquer une nouvelle assemblée qui prendrait les décisions relatives à ces points.

Nous vous prions dès lors de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra dans les locaux de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg, le 6 décembre 2004 à 10.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises de la Société au 31 mars 2004.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 mars 2004.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux administrateurs.

Lors de l'Assemblée Générale extraordinaire qui s'est tenue le 30 septembre 2004, les comptes de liquidation de VMS LUXINTER SICAV, en liquidation, Société d'Investissement à Capital Variable ci-après désignée «la Société» n'ayant pu être remis dans les délais requis, Madame la Présidente avait décidé de surseoir aux décisions de l'ordre du jour et de convoquer une nouvelle assemblée qui prendrait les décisions relatives à ces points.

Nous vous prions dès lors de bien vouloir assister à:

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

de la société qui se tiendra dans les locaux de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg, le 6 décembre 2004 à 14.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation du rapport du liquidateur et du rapport du réviseur d'entreprises.
2. Approbation du rapport du liquidateur et du rapport du réviseur d'entreprises.
3. Décharge au liquidateur et au réviseur d'entreprises.
4. Approbation des derniers comptes de la Société.
5. Décision de clôturer la liquidation de la Société.
6. Mesures à prendre pour la consignation des sommes revenant aux créanciers.
7. Détermination d'un endroit de conservation des documents et livres sociaux pour une période de 5 ans.
8. Divers.

Les résolutions soumises aux Assemblées ne requièrent aucun quorum. Elles seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés aux Assemblées et votants.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux Assemblées, les propriétaires d'actions au porteur devront avoir déposé leurs titres cinq jours francs avant les Assemblées auprès de BNP PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg ou auprès de VAN MOER SANTERRE & CIE S.A., 100, boulevard du Souverain, B-1170 Bruxelles.

Les détenteurs d'actions nominatives doivent dans le même délai informer par écrit (lettre ou formulaire de procuration) le Conseil d'Administration de leur intention d'assister aux Assemblées.

II (04591/755/44)

*Le Liquidateur.*

**F&C FUND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**  
Gesellschaftssitz: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.  
H. R. Luxemburg B 82.782.

Die Aktionäre der Gesellschaft werden hiermit zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am 1. Dezember 2004 um 2.00 Uhr am Gesellschaftssitz stattfindet, um über folgende Tagesordnungspunkte zu beraten und zu beschliessen:

*Tagesordnung:*

1. Entgegennahme des Berichtes des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz und der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2004 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Beschluss über den auszuschüttenden Betrag pro Aktie des F&C HVB-Stiftungsfond
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
5. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder
6. Wiederwahl des Wirtschaftsprüfers
7. Verschiedenes

Die Versammlung unterliegt keinen Mindestanwesenheitsbedingungen und die Beschlüsse können durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst werden.

Aktionäre, die an der Teilnahme der ordentlichen Generalversammlung verhindert sind, können sich durch Vollmacht vertreten lassen, das Formular ist am Sitz der Gesellschaft verfügbar. Das Formular ist ordnungsgemäss auszufüllen und kann per Post an BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A., z.H.v. Frau Sylvie Becker, B.P. 736, L-2017 Luxemburg oder alternativ bis spätestens zum 30. November 2004 an (+352) 25 42 57 per Telefax übermittelt werden.

II (04607/755/25)

*Für den Verwaltungsrat.*

**ALLIANZ DRESDNER GLOBAL STRATEGIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 71.182.

Notice is hereby given that an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of the above Company will be held at the registered office on 7 December 2004, 11.30 a.m., to vote on the following agenda:

*Agenda:*

1. To change the name of the Company into ALLIANZ GLOBAL INVESTORS FUND.
2. To change the valuation method of the Company's assets so that
  - assets whose residual term to maturity does not exceed twelve months are valued by mark-to-market method instead of an amortized cost method and to amend article 11,1,7(d), (e), (f) and (g) of the Articles accordingly;
  - the valuation of index and financial instrument related swaps and units of undertakings for collective investments (UCITS or UCI) is provided for and to amend article 11,1,7 of the Articles accordingly.
3. To introduce the concept of notional dealing costs and price swinging in order to protect the performance of the Funds, which can be adversely affected by the costs incurred from large subscriptions, redemptions and conversions and to amend article 11,1 of the Articles accordingly.
4. To decide on any other business which may properly come before the Meeting.

Shareholders who cannot attend the meeting in person are entitled to appoint one or more proxies to attend and vote on their behalf. Proxy forms can be obtained at the registered office.

Senningerberg, November 2004.

*By order of the Board of Directors*

ALLIANZ DRESDNER ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

II (04564/755/26)